UNIVERSITÉ ET FOI CHRÉTIENNE : UNE PROFESSION DE FOI EN TROIS DIMENSIONS

Marie-Françoise Rigaux
Juriste, Facultés universitaires Saint-Louis

Je propose, pour répondre à la question des rapports entre université et foi chrétienne, une profession de foi en trois dimensions.

I. Une dimension axiologique

Jean Rostand parlait de l'homme comme de « cet arrière petit-neveu de la limace, qui inventa le calcul intégral et qui rêva de justice »[1].

Cette jolie formule donne à penser : faire référence aux valeurs chrétiennes suppose d'abord que l'on se demande s'il y a et, le cas échéant, ce que sont ces valeurs chrétiennes.

Une première tentative de réponse pourrait se trouver dans le prolongement de l'aphorisme mis en exergue à cette courte réflexion. Les valeurs chrétiennes seraient-elles autre chose que les valeurs de l'humanité, c'est-à-dire celles qui ne sont ni appréhendées ni appréhendables par la science ? Les « universitaires » que nous sommes devraient accepter cette inconfortable oscillation structurelle entre l'invention du calcul et le rêve de justice. Faire référence à ces valeurs reviendrait à oser poser la question du sens. Sens de la vie, individuelle et collective, du destin individuel et de celui de l'humanité. Ce serait accepter d'être déporté au-delà de la science, laquelle ne peut ni instituer aucune autorité morale ni fournir de fondation à la question du Bien et du Mal. Position inconfortable, certes, mais somme toute peu dangereuse, à défaut d'exiger un engagement réel.

On doit, en effet, faire l'objection à l'illustre biologiste que la justice n'est pas qu'un rêve. Ce faisant, s'amorce une seconde esquisse de réponse à la question initiale. Les valeurs chrétiennes, dans le sillage de la « bonne nouvelle » christique, imposeraient un engagement irréductible dans le monde, en vue de sa maturation et de son affinement. Il s'agirait alors de se battre à côté des sans-papiers, d'accueillir les immigrés, de rejeter la violence, de refuser le commerce des armes, de lutter contre toutes les formes de domination de et par l'argent, de tenter d'atténuer la souffrance. Quitte, pour ce faire, à prendre le monde, à contre-courant. Comme le Christ à côté du boiteux, de la femme adultère, du paralytique ou du pharisien. Une éthique de la responsabilité pour l'autre, sans limite. Il y a quelque chose de réellement incommensurable, dans le « comme » de l'alliance christique avec l'humanité.

Cependant, cet engagement « à côté » nécessite d'y associer les centres de recherche avec l'intelligence humaine qui s'y déploie. L'université, en effet, dispose de moyens et de forces spécifiques qui peuvent innover le monde, l'orienter sur des voies inconnues jusque là en vue de trouver des solutions théoriques, puis pratiques, aux injustices constatées et dénoncées. Sauver le monde par le déploiement des sciences et des techniques en refusant que celles-ci, comme il arrive, l'asservissent à leurs objectifs de performance et de compétitivité.

A ces forces innovatrices portées par les centres et les laboratoires de recherche, il faut ajouter ce que j'appellerai la nécessité de la « créativité éthique », apport des facultés de philosophie et de théologie. L'université ne doit pas se satisfaire de proclamer ou d'enseigner ce qui est théoriquement « parfait ». Elle doit aussi se demander au nom de quoi elle peut prétendre à une démarche de vérité et ensuite apprécier à quel titre la science qu'elle développe répond aux exigences de la réalité vécue, que celle-ci, à nouveau, soit envisagée sous un angle individuel ou collectif.

---

[1] Cité par P. Germain, « Un regard sur l'histoire du monde, sur l'aventure de l'homme » in *Le savant et la foi*, textes présentés par J. Delumeau, Flammarion, 1989, p. 104.

Epistémologie des savoirs, éthique de la connaissance, approfondissement sans concession de la responsabilité dans l'édification du monde. Dans cette démarche, encore, il y a peut-être une place pour le développement d'une réflexion inspirée du christianisme. Ainsi, par exemple, ne pourrait-on se demander si le concept évangélique de « vie éternelle » peut s'accommoder, et si oui, comment, de la finitude observée en biologie ou dans les sciences médicales ? Comment penser ce principe fondateur de la religion chrétienne dans le contexte de l'avenir de l'univers tel qu'il est décrit dans la physique et la cosmologie contemporaines ? Que signifie encore l'éternité de la vie personnelle face à la mort ? On pourrait tenter le même exercice sur le thème des « miracles »[2]. L'université chrétienne trouverait ainsi dans la recherche d'une réponse originale à des questions qui préoccupent aussi la société civile, la justification d'un qualificatif qui risque sinon de s'être vidé de tout contenu, à force d'avoir été galvaudé.

Sans aucun prosélytisme, l'université chrétienne devrait aussi prendre acte des différences entre les cultures, les systèmes de pensée et les religions. Elle devrait être un lieu où pourraient converger les divergences, où l'on apprendrait à parler la langue ou plus précisément les langues de l'autre, celles du respect et de la confiance. Dépasser donc les clivages, sortir de ses places fortes. En d'autres termes, s'imposer comme université chrétienne ne devrait en aucune manière devenir un critère d'exclusion des démarches intellectuelles propres aux institutions universitaires laïques ou à des universités professant d'autres croyances.

Au risque de commettre un anachronisme, je me demande si réfléchir à la condition de possibilité de valeurs proprement chrétiennes dans l'université contemporaine ne devrait pas trouver dans l'enracinement des universités du moyen âge dans le monde de cette époque sinon un modèle, au moins une source d'inspiration. J'aime que nos universités hébergent des sans-papiers ; qu'elles militent, théoriquement mais aussi pratiquement pour la défense des droits de l'homme. Je voudrais qu'elles poursuivent leur réflexion afin de proposer d'autres modèles économiques que les modèles dominants, qu'elles fassent de la protection de l'environnement un souci réel et croissant. Mais, comme au moyen âge, ces engagements ne devraient-ils pas être accompagnés d'un discours sur le sens ? Ne faudrait-il pas oser sortir des implicites qui cachent souvent du vide plutôt que du non dit ? La démarche, me semble-t-il, doit être dialectique : de même que l'on ne peut concevoir une foi sans culture, je pense que la spécificité d'une université chrétienne doit s'apprécier à l'aune de ce qu'elle convainque par son attitude et ses activités que la foi peut aussi faire sens dans la culture.

II. Une dimension institutionnelle

Ceci conduit à évoquer un aspect plus délicat de notre réflexion. Penser l'université chrétienne dans une perspective dialectique ne permet pas d'éviter, en effet, le constat qu'il existe un certain nombre d'enjeux institutionnels, conséquence de ce que cette université relève, bon gré mal gré, d'une institution ecclésiale avec laquelle les rapports sont parfois complexes, voire tendus ou conflictuels. Que signifie ce rattachement ? Dans quelle mesure a-t-il encore un sens ? Fait-il même encore sens ? Impose-t-il des limites à la recherche ? Doit-il l'orienter ? Justifie-t-il des formes de censure ou d'autocensure ? Ces questions qui sont au cœur de ce colloque ne sont pas anodines et elles demandent qu'on les traite avec beaucoup de sérieux. Le débat n'est pas neuf. L'histoire de l'Eglise et de ses rapports avec les intellectuels qui se revendiquaient d'elle, autrefois ou naguère, donne beaucoup d'exemples de ces écueils, qui relativisent mais transcendent aussi le débat actuel sur le choix d'un qualificatif pour notre université.

Je pense qu'il serait redoutable que l'allégeance d'une université à l'Eglise se mue en une obéissance, voire à un asservissement, qu'il s'agisse des engagements scientifiques, philosophiques et même (j'écrirais même surtout) les engagements théologiques de cette université. Le risque est évidemment plus grand dans les régions ou les pays dans lesquels l'existence d'universités catholiques, par exemple, bénéficie, comme c'est le cas en Belgique, d'une autonomie relative au sein d'un Etat qui lui garantit en même temps des formes non négligeables de reconnaissance

[2] Sur ceci, *cf.* D. Grésillon, "Dire la foi chrétienne aujourd'hui pour un scientifique", in *Le savant et la foi, op. cit.* p. 119 sq.

institutionnelle (par le biais par exemple du financement ou de l'homologation des diplômes qui sont délivrés).

Le paradoxe n'est qu'apparent, en effet. Le corollaire du pluralisme pratiqué dans les Etats qui, comme le nôtre, vont jusqu'à garantir, entre autres, le pluralisme des institutions universitaires, c'est qu'il sera permis que, le cas échéant, l'Eglise use, voire abuse de cette autonomie publique pour imposer sa propre institution non seulement dans l'organisation de l'université dénommée « catholique » mais encore dans les orientations scientifiques ou les choix éthiques que celle-ci voudrait faire. Une partie de nos discussions est l'illustration de cette réalité tout autant que du souci de préserver, partant, l'indépendance, malgré l'allégeance. Il est clair que dans les Etats laïcs[3] et, bien sûr, dans les Etats qui soit se réclament d'une religion d'Etat (autre que la religion catholique) soit refusent l'expression publique de toute forme d'appartenance religieuse, le risque évoqué ici n'existe pas. Cela ne signifie pas, évidemment que l'Eglise ne joue aucun rôle dans ces Etats mais l'emprise de l'Eglise sur les universités ne saurait évidemment pas être du même ordre ou de la même ampleur que celui évoqué plus haut.

Cette considération en appelle une autre. Une université qui, comme la nôtre, est réputée « catholique » est appelée à jouer un « rôle » quand, située dans un Etat qui respecte la liberté des cultes et des opinions, elle peut devenir une partenaire des forces « rebelles » actives dans des Etats qui ne respectent pas ces droits fondamentaux. L'étymologie même du mot devrait encourager les universités catholiques à œuvrer dans le but de permettre aux ressortissants de ces Etats d'accéder à un savoir libérateur, le mot étant compris dans toutes ses dimensions. L'accueil, en Belgique, d'étudiants de pays en voie de développement participe en partie de ce projet, de même que les missions d'enseignement accomplies par nos enseignants dans ces pays. Il importe cependant que ces collaborations prennent davantage la forme de partenariats et d'échanges véritables et perdent, de ce fait, le caractère parfois « paternaliste » sinon néocolonialiste qu'ils ont connu autrefois. Ce serait se méprendre sur l'évolution du monde, de son droit et de son économie de ne pas mesurer les modifications profondes que doivent prendre aujourd'hui ces ententes, qu'elles soient purement intellectuelles ou technologiques. Il faut abandonner l'inculturation pour pratiquer l'acculturation réciproque.

III. Une dimension éducative

J'aimerais terminer cette contribution en donnant une troisième dimension à l'interrogation sur le lien entre l'université et foi chrétienne. Il s'agit de sa dimension éducative.

Le message évangélique porte en lui le souci que l'humanité, dans toutes ses composantes et sans considération des aptitudes individuelles, accède à la connaissance. Plus qu'un droit à l'éducation, c'est une responsabilité qui est impartie aux chrétiens de participer à cet effort, pour soi et pour les autres, ceci parce que la connaissance permet de réaliser le projet libérateur consubstantiel à la profession de foi chrétienne.

L'affirmation de cette responsabilité pour soi et pour autrui peut s'apparenter à un truisme dès lors qu'il s'agit de réfléchir au rôle de l'université. Si nul, en effet, ne conteste que la vocation première de l'université est de transmettre le savoir, tout en participant à sa production, on peut se demander en revanche si cette seconde mission ne prend pas trop souvent le pas sur la vocation première. Toutes les universités, et la nôtre aussi, sont aujourd'hui engagées dans la quête d'une reconnaissance de la qualité de leurs productions scientifiques et technologiques. Si cette quête est légitime, elle peut devenir obsessionnelle lorsqu'elle devient course au meilleur classement dans des palmarès internationaux dont nul ne saurait assurer avec certitude qu'il connaît les critères qui les définissent.

---

[3] Il faudrait évidemment nuancer ce propos. La laïcité telle qu'elle est pratiquée en République française, par exemple, n'empêche pas l'existence, en France, d'institutions universitaires catholiques, dans lesquelles la question de la présence de l'Eglise, comme institution, se pose aussi, même si les formes de cette présence sont à certains égards différentes des nôtres.

Il y a plus grave. Qu'on loue ou qu'on déplore les classements, on omet le plus souvent de se pencher sur leurs méthodes qui y président et en particulier sur les implicites qui sous-tendent la définition de l'excellence attribuée ou recherchée. Cette excellence tient-elle compte de la part prise par les universités classées dans l'accession du plus grand nombre au savoir ? Retient-on comme un critère de l'excellence le souci de promouvoir des pédagogies adaptées aux étudiants disposant d'aptitudes différentes de celles qui sont habituellement requises pour obtenir un diplôme universitaire ? Ne développe-t-on pas du savoir une vision unilatérale et restrictive, qui participerait plutôt d'un projet inconscient de domination du monde que de celui d'un service rendu ? Ces questions renvoient, je pense, à celles qui devraient réellement troubler, et même tourmenter les enseignants et les chercheurs d'une université chrétienne.

Pareille université est appelée à développer un projet éducatif spécifique. A la manière dont on expliquait plus haut qu'elle devait développer un projet axiologique et institutionnel propre.

En cette troisième dimension, cela signifie d'abord qu'une université doit construire des références, en accord avec les deux autres dimensions, références qui puissent servir de soutènement à l'enseignement qu'elle est amenée à dispenser. Parmi ces références il lui appartient de définir à qui elle veut s'adresser, quel type d'étudiants elle veut accueillir, et, partant, de s'entendre sur les conditions tant matérielles qu'éthiques et idéologiques de cet accueil. Les conditions d'accès à une université sont loin d'être neutres. La référence évangélique de l'ouverture au plus petit, au faible, à l'étranger, ne devrait pas laisser indifférent.

La dimension éducative signifie aussi que l'université chrétienne cherche les méthodes les plus appropriées pour transmettre les références scientifiques, éthiques et religieuses qu'elle aura définies, et notamment qu'elle adapte ces méthodes en fonction des choix qu'elle aura faits. Il est urgent que l'on réfléchisse à des méthodes pédagogiques qui, sans refuser de viser l'excellence, comprennent avec celle-ci le devoir de partage du savoir et la nécessité de concevoir et d'organiser un apprentissage à plusieurs vitesses et selon des modes diversifiés.

Enfin, un des objectifs éducatifs d'une université chrétienne pourrait encore être de témoigner par l'enseignement qu'elle dispense et, ensuite, par les étudiants qu'elle aura formés, des valeurs qu'elle aura transmises, valeurs qui sont indissociablement liées à la recherche d'un projet de développement d'un monde plus juste et plus humain.

Ce plus d'humanité n'est-il pas, en définitive, une exigence infinie, si on la mesure à l'aune de la profession de foi chrétienne ?